

Délibérations du conseil municipal

Séance du 11 avril 2014

Le onze avril deux mil quatorze, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de M Marc Tauleigne, Maire.

Etaient présents : Mmes Armand Georgette, Chabal Fabienne, Courthial Marie-Laure, Michel Maryline, MM. Besson François, Courthial Gildas, Fougier Sébastien, Havond Mickaël, Kandouci Christian et Tauleigne Marc.

Absent : Monsieur Fayard Etienne (procuration donnée à monsieur Fougier Sébastien).

Déclaration préliminaire :

Monsieur le Maire a tenu à faire taire certaines rumeurs concernant la tenue de la salle des fêtes à savoir qu'en aucune façon cette dernière n'a été dévalisée.

Par ailleurs, au niveau des archives de la mairie, elles sont bien à leur place, il y en a même plus que nécessaire !

Le seul regret qu'émet monsieur le Maire concerne la transmission des dossiers qui aurait pu se faire de manière plus coopérative.

Monsieur le Maire informe qu'un audit financier sera réalisé car il est difficile de savoir où va la commune sans un minimum de recul, cela permettra notamment d'établir la valeur exacte des biens immobiliers de la commune.

Adoption du compte-rendu du CM précédent :

Le compte-rendu du conseil municipal précédent a été adopté à l'unanimité.

20140411-1019 Délégations données par le CM au maire,

Monsieur le maire informe le conseil des dispositions de l'article 2122-22 et 2122-23 qui disposent de la possibilité pour le conseil municipal de donner délégation permanente (pour la durée du mandat) au maire dans certains domaines. Après avoir examiné tous les cas prévus par les textes en vigueur, le conseil décide de donner délégation au maire pour :

Lecture faite par Madame Chabal de l'ensemble des délégations proposées :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords cadres d'un montant inférieur au seuil de 10 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférents,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés à leurs demandes,
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- Intenter, au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- Régler, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
- Réaliser, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant autorisé par le conseil municipal,
- Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214.1 du code de l'urbanisme,

- Exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Délibération votée à l'unanimité.

20140411-1020 Délégations données par le maire aux adjoints et à la secrétaire.

Les délégations aux adjoints feront l'objet d'un arrêté lorsque le besoin s'en fera sentir.

Les délégations à la secrétaire de mairie concernent la délivrance des expéditions des registres d'Etat Civil, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et la signature des pièces comptables à concurrence de la somme de 1 500€ par dépense.

Lecture de l'ensemble des délégations faite par la secrétaire de Mairie, Céline Cuvilliez. Ces délégations font l'objet d'un arrêté n° 14-008 pris par le maire sortant, elles sont, pour l'instant, reprises à l'identique.

Vote à l'unanimité.

20140411-1021 Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2014.

Le Maire informe le conseil que cette modification se fait à fiscalité constante puisque les taux de la CAPCA diminueront d'autant (sans préjuger du taux du Département et de la Région).

Taxe d'habitation : passe de 7.50% à 16.72%,

Taxe foncière sur le bâti : passe de 1.10% à 8.53%,

Taxe foncière sur le non bâti : passe de 26.67% à 74.07%.

Ces modifications sont déjà prises en compte dans le budget primitif voté le 17 janvier par le conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire rappelle que Gluiras est une des communes qui a les taux les plus bas, ces recettes fiscales représenteront 104 000€ dans le budget de fonctionnement.

Taux votés à l'unanimité du conseil.

20140411-1022 Représentation de la commune dans les divers organismes intercommunaux.

Monsieur le maire explique que de nombreuses décisions concernant la commune sont prises au sein de syndicats à travers des commissions où il est nécessaire que la commune propose des représentants titulaires et suppléants.

CAPCA : pour information, la commune sera représentée par le Maire ou le 1^{er} adjoint. La première réunion aura lieu le 16 avril pour élire le président de la CAPCA.

CCAS : madame le premier adjoint donne le nom des 5 élus qui seront membres représentant le conseil municipal au CCAS à savoir : Marie-Laure Courthial, Mickaël Havond, François Besson, Maryline Michel et Georgette Armand. Il est nécessaire de plus, que soit présents au sein du CCAS des personnes non élues. Ont été sollicités et ont acceptés, Martine Chauvelin, Caroline Fayard, André Besson, Evelyne Kandouci et Solange Faure.

Monsieur le maire explique que le CCAS est financé par le biais des loyers des appartements de l'ancienne Cure et qu'à ce titre, il ne perçoit plus de subvention de la commune, car le CCAS a terminé de rembourser l'emprunt correspondant à l'achat de ce bâtiment.

Monsieur le Maire explique que du fait qu'un des appartements de La Cure n'est toujours pas loué, il sera peut-être nécessaire que le conseil inscrive dans le budget l'attribution d'une subvention pour compenser les loyers manquants (perte de 310€ par mois).

Madame Armand fait part d'un appel reçu de l'UDAF (Union des Associations Familiales) qui demande le nom d'une personne habilitée à siéger au nom du CCAS, et qui ne soit pas élue. Cette personne sera madame Tauleigne Christiane.

CIID (Commission Intercommunale des impôts directs) : il est nécessaire de proposer un titulaire (Fabienne Chabal) et un suppléant (Etienne Fayard).

SICTOM (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères) : il est nécessaire de proposer deux titulaires (François Besson & Jean Delarbre) et deux suppléants Gildas Courthial & Christian Kandouci). Ce syndicat n'existera qu'en 2014 car il sera absorbé par la CAPCA à compter de 2015.

SMEOV (Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux) : il est nécessaire de proposer un titulaire (Fabienne Chabal) et un suppléant (Maryline Michel). Ce syndicat gère 70 communes et il a notamment en charge l'aspect économique, artistique et touristique de ces communes.

PNR Mont d'Ardèche : il est nécessaire de proposer un titulaire (Christian Kandouci) et un suppléant (Sébastien Fougier).

SIE (Antenne du SDE pour le canton) : monsieur le Maire explique que ces antennes sont en voie de disparition, et que ces organismes ne servent que d'intermédiaires. Il est nécessaire de proposer deux titulaires (Christian Kandouci et Daniel Poncet) et deux suppléants (Raphaël Munier et Brondeau Jean-Pierre).

EYRIEUX CLAIR : s'occupe de la surveillance et de l'assainissement de l'Eyrieux et de ses affluents: il est nécessaire de proposer un titulaire (Martine Chauvelin) et un suppléant (Mickaël Havond).

20140411-1023 Délibération pour adhésion au SAIGC.

Le SAIGC (Service Assistance Informatique dans la Gestion Communale) permet une maintenance logicielle. Il permet entre autre, une assistance à l'utilisation des logiciels Berger Levrault (Comptabilité, paie, gestion des facturations diverses, fichier population).

Pour information, l'adhésion au SIVU inforoutes de l'Ardèche est assurée par notre appartenance à la CAPCA, elle nous garantit l'assistance matérielle du système informatique.

Monsieur le maire ne souhaite pas d'une mairie « informatique dépendante » .

Délibération votée à l'unanimité.

20140411-1024 Répartition des responsabilités entre les adjoints et les élus.

Administration, finances et urbanisme : Monsieur le Maire et la première adjointe Georgette Armand,
Gros travaux et voirie : le deuxième adjoint Sébastien Fougier et Messieurs Kandouci & Courthial, monsieur le Maire indique que la commune a environ une cinquantaine de kilomètres à entretenir,
Education et le projet « école » : Monsieur le Maire, Mesdames Courthial, Chabal et Monsieur Fayard,
Adduction eau potable (AEP) : le deuxième adjoint Sébastien Fougier et Messieurs Kandouci, Havond et Courthial. Ils auront en charge notamment les relevés de compteurs avec l'employé communal. Monsieur le Maire tient à souligner le travail remarquable de monsieur Jean-Paul Viallet ancien adjoint et le remercie pour sa disponibilité pour la transmission des informations à la nouvelle équipe mise en place.
Parc locatif et bâtiments publics : Le troisième adjoint François Besson et Messieurs Kandouci et Havond,
Développement économique et agriculture : Le deuxième adjoint Sébastien Fougier et Madame Chabal et monsieur Fayard,
Affaires sociales et vie associative : la première adjointe Georgette Armand et Mesdames Michel et Courthial,
Communication et site internet : la première adjointe Georgette Armand, Madame Michel et Monsieur Havond,
Culture et festivités, relations avec le comité des fêtes : Le troisième adjoint François Besson, Madame Chabal et Monsieur Courthial.

20140411-1025 Mise en place des commissions communales réglementaires.

Commission d'appels d'offres (CAO) : la commission est constituée du Maire, de trois titulaires (les trois adjoints) et de trois suppléants (Mesdames Chabal et Courthial et Monsieur Havond),
Commission des Impôts Directs : la Direction Générale des Finances Publiques choisira parmi une liste de 24 personnes, six titulaires et six suppléants. Cette liste a été établie par Madame Georgette Armand, toutes les personnes mentionnées sur cette liste ont été prévenues.
Commission des Finances : la commission est constituée de tout le conseil municipal,
Commission Agriculture : la commission comprendra les conseillers agriculteurs (Messieurs Fougier et Fayard), les élus intéressés (Monsieur Havond) et des personnes non élues (Monsieur Canova). Seront contactés pour y participer messieurs Lextrait Yannick et Biscop Roland.

20140411-1026 Voirie.

Déblocage de 10 000€ pour les urgences. Un point sur les priorités des rebouchages à traiter a été établi par l'adjoint en charge du dossier. Cette somme sera prélevée sur la ligne 2315 : Travaux en-cours.
Monsieur le maire informe que ces travaux de goudronnage continueront à être effectués par les Goudronneurs Ardéchois qui ont un très bon rapport qualité/prix.
Un état des lieux a été fait par monsieur Sébastien Fougier pour les secteurs de route à reprendre totalement, un programme pour l'année va être établi en fonction des priorités et des finances. Il faut savoir qu'un kilomètre de route sur 3 mètres de large correspond à un coût d'environ 36 000€.
Quelques travaux de terrassement urgents seront effectués à titre bénévole par certains conseillers municipaux et les bonnes volontés disponibles.
Vote à l'unanimité.

20140411-1027 Info parc immobilier.

Au delà de permettre le maintien d'habitants permanents au village, il contribue au budget communal. A titre indicatif, les loyers de janvier se montaient à plus de 5000€ malgré deux appartements vides. Cependant le budget maintenance est à prendre en compte : la remise à niveau de l'appartement N° 1 (en cours d'achèvement) aura coûté plus de 5000€ soit plus de deux ans de loyers (à noter que quelques élus ont pris en charge la réalisation des peintures).
L'appartement de l'ancienne cure nécessite lui aussi quelques travaux car tous les visiteurs ne donnent pas suite à leur visite, rebutés par l'imposante cheminée qui occupe près de 3 m² en plein milieu de la pièce principale. Un devis a été demandé à l'entreprise Viallet pour démontage et remplacement par un poutre béton (pour soutenir la dalle supérieure). Il y a urgence car cela représente un manque à gagner de 310€/mois et surtout une possibilité d'accueil d'une famille.
Il semble indispensable de prévoir une ligne budgétaire conséquente, abondée par une partie des loyers, afin d'anticiper les inévitables travaux nécessaires pour maintenir le parc locatif à un bon niveau de prestations.
La maison Mercier, achetée 70 000€ il y a quelques années, pose un sérieux problème : elle est par convention utilisée par l'Association Gluiras Accueil pour servir de boutique. Monsieur le maire souhaite analyser le bilan d'activité de cette association afin de juger de la pertinence de cette convention d'autant que cette maison, avec 3 chambres et de grands combles, possède un fort potentiel de location. Par ailleurs le motif invoqué lors de la préemption par la mairie était de réaliser une location pour une famille. La commune dispose de 4 ans pour réaliser ce projet sous peine de voir la préemption cassée.
Pour ce qui est de l'accès aux bâtiments communaux de la place de la Liberté (maison Mercier, poste, Pôle scientifique et relais Sully) par l'arrière, sur la bande de terrain appartenant à la commune, Monsieur le maire propose d'engager une négociation avec Mr Chabal afin d'obtenir une servitude de passage sur le terrain de celui-ci.
concernant les ventes à envisager, la maison de la Pise, malheureusement libérée suite au décès de Robert Havond, semble entrer dans cette catégorie. En effet il faudrait au moins 80 000€ de travaux pour rendre cette maison louable à l'année. L'agence immobilière de St Sauveur "Eyrieux Immobilier" a fait une première estimation du prix de vente

éventuel qui serait de l'ordre de 55 000€/60 000€ sans garage, et jusqu'à 67 000€ avec garage. Plusieurs acheteurs potentiels se sont déjà manifestés.

L'école de Mours quand à elle est bien en vente, mais le prix de 220 000 € prévu au mandat de l'Agence FOROT n'est pas réaliste, monsieur le maire propose de s'aligner sur le prix établi par l'agence, en référence au cours du marché actuel, à savoir 155 000€ net.

20140411-1028 Ecole.

Un point est fait sur la menace de fermeture de classe prévue pour la rentrée 2014. C'est officiel, il est prévu la fermeture d'une classe à la rentrée 2014 et notre école devrait sauf miracle passer en classe unique. Il serait nécessaire d'inscrire une dizaine d'enfants pour arrêter cette procédure de fermeture. L'accent sera porté sur la mise en location des 3 logements vacants.

Mise en route du projet déménagement de l'école et point de la rencontre, sur ce sujet, avec Bernard Vialle ancien maire de St Pierreville.

Madame Courthial expose les faits : actuellement, les travaux (isolation et remplacement des menuiseries) programmés par l'équipe sortante s'élèvent à 40 000€ et bénéficieraient d'une subvention de 15 000.

Cependant, rien ne serait réglé en termes de sécurité et d'accessibilité. L'état des planchers, en particulier, est très inquiétant.

La solution alternative et beaucoup plus définitive serait un déménagement vers l'atelier (130m²) à l'entrée du village. La surface des deux classes serait moins importante que celle actuellement disponible aussi la création d'une extension pour hall d'entrée, sanitaires et vestiaires serait indispensable. Une mezzanine de rangement pouvant être créée dans chacune des deux classes libérerait l'espace "vital". L'isolation par l'extérieur permettrait de préserver près de 10 m² utiles. A noter que cet atelier avait judicieusement été prévu pour être reconverti en habitation et présente donc toutes les garanties architecturales.

L'intérêt de ce projet : avoir le plateau sportif, et la salle polyvalente pour les jours de pluie à proximité. Par ailleurs la cantine pourrait être assurée dans la salle des associations les repas étant préparés dans la cuisine de la salle polyvalente. Ainsi ces équipements qui ont coûtés assez cher seraient parfaitement rentabilisés et mis en valeur.

La rencontre avec Bernard Vialle, avait pour objectif d'appréhender les démarches permettant de monter ce projet rapidement et de transférer les subventions déjà acquises. Le coût des travaux se chiffrerait autour de 160 000€ avec une part de subvention envisageable à hauteur de 60 % du projet.

Madame Chabal, récapitule les démarches à effectuer : tout d'abord une visite de Monsieur Gauthier (Inspection Académique) est programmée. Elle a pour but de valider, en particulier du point de vue des contraintes administratives pour la surface des deux salles de classe, l'esquisse (mise au point par Marie Laure Courthial qui retrouve pour l'occasion ses anciennes compétences). Ensuite, Madame Christine Daudanne (Directrice de l'Inspection Académique) devra officialiser la validation du projet.

La commune pourra alors entamer la mise en route effective du projet en engageant un architecte ou un bureau d'études et monter les divers dossiers de demandes de subventions.

Affaire à suivre lors du prochain conseil.

Questions diverses

- Information sur les travaux de l'Hermet ainsi que sur l'état des bâtiments hérités de la défunte Communauté de communes. Une visite de tous les élus s'impose pour prendre conscience de l'ampleur du problème, les clefs sont à leur disposition en mairie,
- Information sur le Centre Multimédia et la bibliothèque. La bibliothèque est maintenue dans ses horaires d'ouverture habituels. Madame Armand souhaiterait savoir si il est possible de descendre la bibliothèque au niveau du centre multimédia.
Le centre multimédia va lui aussi être ré-ouvert. Deux ouvertures par semaine sont vivement souhaitées par le SIVU Inforoutes qui reste propriétaire du matériel. Géraldine PICOT pourrait assurer ce service avec l'appui d'éventuels bénévoles. Ce centre permettra par ailleurs d'offrir une activité périscolaire supplémentaire pour les enfants dès la rentrée 2014.
- Information sur le BAFA de madame PICOT Géraldine qui est exigible du fait de son activité de garderie après le temps scolaire et qui le sera pour garantir la sécurité des enfants lors des activités périscolaires
- Mise en place d'un stage PSC1 (gratuit pour les employés communaux et ouvert à la population moyennant participation financière).
- Le défibrillateur subventionné par le Conseil Général sera mis en place au niveau de la place de la Liberté près de l'affichage municipal sous l'abri.
- Il est à noter qu'un deuxième pourrait être envisagé dans la zone salle polyvalente/espace sportif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le prochain conseil est annoncé pour le vendredi 16 juin en mairie, salle du conseil.